



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prix

Question écrite n° 88935

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur le prix de l'immobilier dans notre pays. Il désire savoir quelles sont les évolutions attendues dans les prochains mois.

Texte de la réponse

Le prix des logements a connu durant de nombreuses années un taux de croissance continu et relativement rapide. De 2000 à 2006, les hausses annuelles ont varié, en prix moyen par année, de 8 % à 16 % dans l'ancien, de 3 % à 11 % pour les appartements neufs, de 4,3 % à 12,7 % pour les maisons neuves, soit respectivement, en moyenne, de 11,3 %, 6,6 % et 8,6 % par an. Les prix ont ensuite connu un renversement de tendance sur la période 2007-2009 : + 5,7 % en 2007, - 3 % en 2008, puis - 4,4 % en 2009 dans l'ancien ; + 6,8 % en 2007, + 2 % en 2008, + 0,7 % en 2009 pour les appartements neufs ; + 1,1 % en 2007, + 1,1 % en 2008 et - 2,9 % en 2009 pour les maisons neuves. Sur les trois premiers trimestres de 2010, les prix sont à la hausse (+ 8,2 % dans l'ancien, + 4,8 % pour les appartements neufs) sauf pour les maisons neuves (- 5,4 %). Pour les prochains mois, la tendance haussière devrait se poursuivre en raison du contexte économique : les placements en liquidité ne sont plus aussi rémunérateurs, le placement obligataire et l'assurance vie moins attirants, la Bourse a fortement chuté et apparaît incertaine ; la pierre constitue une valeur refuge pour les investisseurs. En outre, les taux de crédits immobiliers sont historiquement bas, amortissant en partie l'impact de l'augmentation des prix, et sont fortement incitatifs à ce type d'investissement. Par ailleurs, après avoir été soucieuses de préserver leurs fonds propres mis à mal par la crise financière, les banques sont plus enclines à accorder des prêts. À plus long terme, les évolutions de prix pourraient se modérer, car pesant sur la solvabilité des ménages, et surtout en cas de remontée des taux d'intérêts.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88935

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10185

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4572